

AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES

No. 2002-053

Le 24 mai 2002

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

TRIZECHAHN CORPORATION (TZQ)

Rajustement en espèces

Pour faire suite à l'avis aux membres No. 2002-045, du 9 mai 2002, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) a été informée que les composantes fractionnaires des actions à droit de vote subalterne de Trizec Canada (TZC) et des Certificats d'échange de Trizec Properties (XTR) seront remplacées par un montant en espèces. De plus, la CCCPD a été informée que le montant en espèces s'établira comme suit :

Actions à droit de vote subalterne de Trizec Canada Inc. (TZC) 25,10 \$CAN
Certificats d'échange de Trizec Properties Inc. (XTR) 25,3251 \$CAN

Par conséquent, la CCCPD calculera les montants en espèces de la manière suivante :

TZC

0,731519 (0,00731519 x 100) x 25,10 \$CAN = 18,36 \$CAN par contrat TZQ.

XTR

0,268481 (0,00268481 x 100) x 25,3251 \$CAN = 6,74 \$CAN par contrat TZQ.

Selon cette formule, le nouveau livrable par contrat TZQ s'établit comme suit :

Nouveaux livrables **par contrat :**

- 1) 89 TZC - Actions à droit de vote subalterne de Trizec Canada (100 x 0,89731519)**
- 2) 10 XTR – Certificats d'échanges de Trizec Properties (100 x 0,20268481)**
- *3) 18,36 \$CAN en espèces au lieu de 0,731519 de TZC;**
- *4) 6,74 \$CAN en espèces au lieu de 0,68481 de XTR .**

* Le règlement des options TZQ s'effectuera par le système de règlement en espèces de la CCCPD. La portion en espèces du livrable demeure permanente en tant que partie du livrable de l'option, et ne varie pas aux changements de prix des titres également inclus dans le livrable.

La CCCPD effectuera un ajustement en espèces basé sur la formule suivante :

Les membres qui ont effectué la levée de leurs options d'achat recevront 25,10 \$CAN x 0,731519 (TZC) x le nombre de contrats levés, plus (+) 25,3251 \$CAN x 0,268481 (XTR) x le nombre de contrats levés.

Les membres qui ont été assignés à leurs options d'achat livreront $25,10 \text{ \$CAN} \times 0,731519 \text{ (TZC)}$ x le nombre de contrats assignés, plus (+) $25,3251 \text{ \$CAN} \times 0,268481 \text{ (XTR)}$ x le nombre de contrats assignés.

Les membres qui ont effectué la levée de leurs options de vente livreront $25,10 \text{ \$CAN} \times 0,731519 \text{ (TZC)}$ x le nombre de contrats levés, plus (+) $25,3251 \text{ \$CAN} \times 0,268481 \text{ (XTR)}$ x le nombre de contrats levés.

Les membres qui ont été assignés à leurs options de vente recevront $25,10 \text{ \$CAN} \times 0,731519 \text{ (TZC)}$ x le nombre de contrats assignés, plus (+) $25,3251 \text{ \$CAN} \times 0,268481 \text{ (XTR)}$ x le nombre de contrats assignés.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CATÉGORIE SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CCCPD.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation